

*politique intérieure*

## **Lettre du P.S.U. au P.C.F.**

Camarades,

Lors de la réunion du 14 janvier entre deux délégations de nos directions nationales, vous nous avez fait connaître les amendements que vous entendiez apporter au projet de déclaration commune arrêté entre nous le 1<sup>er</sup> décembre dernier et relatif aux élections municipales.

Nous vous rappelons, une fois de plus, que le projet primitif avait fait l'objet d'un engagement mutuel : notre délégation devait le présenter devant notre Bureau national ; votre délégation devait le présenter devant votre Bureau politique. Pour notre part nous vous avons fait savoir que nous étions prêts à signer immédiatement un tel texte, sans y apporter aucun amendement. Au lendemain de cette séance du 1<sup>er</sup> décembre qui avait vu s'esquisser très sérieusement la possibilité d'un accord entre nous, vous avez commencé une série de violentes attaques publiques contre notre parti, attaques remettant en cause les points qui avaient été surmontés par le travail long, patient et fructueux de nos deux délégations.

Néanmoins nous avons accepté une nouvelle rencontre le 15 décembre, après que votre chef de délégation eut été changé, et nous y avons appris que votre Bureau politique n'avait pas suivi votre délégation et remettait en cause le texte commun du 1<sup>er</sup> décembre. Vous étiez cependant incapables de nous donner ce jour-là le texte précis des amendements que vous entendiez apporter et, malgré nos demandes réitérées d'en finir très vite à cause de l'urgence de la situation, vous reportiez la suite des conversations au début janvier.

En dépit de la déclaration de votre Comité central qui réduisait pour nous un éventuel accord politique à une véritable capitulation sur toutes les positions que nous avions affirmées, en dépit de l'attitude locale de votre parti qui concluait dans de nombreuses villes des accords très étendus vers le radicalisme et vers le centre (sous couvert d'intégration des forces « démocratiques ») et laissait le P.S.U. hors des négociations, en dépit de votre volonté d'espacement des réunions, nous avons accepté de vous rencontrer, encore une fois, le 14 janvier, faisant preuve ainsi, nous

semble-t-il, de notre bonne volonté et de notre désir d'arriver à une conclusion positive.

C'est alors que vous nous avez remis le texte de très nombreux amendements qui, à notre avis, peuvent être rangés en trois catégories :

1° Une série d'amendements formels destinés à alléger la rédaction du texte et qui ne posent donc pas de problèmes ;

2° Une série d'amendements courts qui, sous le prétexte d'améliorations rédactionnelles, « gommant » du texte des idées que nous avions dites essentielles pour nous. Citons en particulier :

— La disparition de la volonté de lutte contre un Etat centralisé alors que nous défendons depuis très longtemps une décentralisation très poussée en faveur des régions et des collectivités locales ;

— La disparition de toute référence aux contrats de progrès signalant le danger d'intégration au système qu'ils représentent pour le mouvement syndical ;

— La disparition de la référence à la répression qui frappe particulièrement les jeunes, alors que le problème de la place de la jeunesse dans notre société comme dans le mouvement socialiste nous semble l'un des plus importants que nous ayons à résoudre aujourd'hui ;

— La disparition de la notion de « communes distributrices de la pénurie » alors qu'il nous semble que toute la politique gouvernementale des équipements sociaux et culturels, politique qui sera encore accentuée dans le cadre des options du VI<sup>e</sup> Plan, tend précisément à donner ce rôle aux collectivités locales ;

— La disparition de la volonté de redécoupage géographique des communes, alors que nous estimons que l'atomisation des responsabilités des communes en presque 38.000 unités est une des sources principales de la puissance de la tutelle étatique et technocratique ;

— La disparition de la nécessité de structures permanentes de dialogue entre la population, les associations locales et le conseil municipal pour la remplacer par une vague notion de « consultation » de la population. Pour nous il ne s'agit pas seulement de consulter, ce qui peut être une

attitude formelle et paternaliste, mais d'associer pleinement la population et les associations représentatives aux études, aux décisions, aux contrôles et dans toute la mesure du possible à la gestion ;

— La disparition de l'allusion aux pratiques désastreuses pour la démocratie d'un grand nombre de conseils municipaux, à savoir l'autoritarisme légal des maires et le travail occulte d'un petit groupe dirigeant.

Vous voyez qu'il ne s'agit pas pour nous de rectifications mineures mais d'une remise en cause fondamentale de pratiquement toutes les questions importantes que nous avons défendues.

3° Deux longs amendements reviennent sur les problèmes qui avaient fait le plus de difficulté dans nos conversations.

D'une part vous abandonnez la rédaction qui avait été présentée par vous-mêmes (en la personne de Roland Leroy) en ce qui concerne le rôle des municipalités pour proposer une rédaction qui réduit très considérablement les aspects non gestionnaires impartis à une municipalité. Vous retirez la notion du rôle des municipales comme points d'appui de la lutte des travailleurs contre le pouvoir. Vous enlevez la référence au danger d'intégration des communes au système, si elles ne sont pas des centres de mobilisation permanente des travailleurs.

D'autre part vous proposez une rédaction totalement nouvelle du paragraphe relatif aux alliances. Celles-ci conçues par vous d'une manière très extensive puisque ce ne sont plus seulement les hommes et les femmes « opposés à la politique du grand capital et approuvant notre éventuelle plateforme commune » qui sont invités à se joindre aux partis ayant opté pour le socialisme, mais encore les « formations » dont il est seulement dit qu'elles doivent être « opposées à la politique du grand capital et attachées au progrès social et au progrès démocratique ». Quand on voit, sur le terrain, l'attitude de

collaboration que vous adoptez vis-à-vis des radicaux (en dépit de vos déclarations anti-schrébériennes) ou vis-à-vis d'éléments encore plus compromis avec le capital, on ne peut que condamner une telle conception des alliances.

Enfin vous exigez de nous une condamnation extrêmement violente des groupes que vous appelez gauchistes, alors que vous savez très bien qu'en dépit des divergences politiques profondes que nous avons vis-à-vis de ces groupes, nous n'entendons pas régler le problème politique qu'ils posent au mouvement ouvrier par l'anathème, mais plutôt par le dialogue, l'action commune et en tout cas l'appui actif quand ils sont frappés par la répression.

Cette barrière d'amendements inacceptables ne nous surprend pas. Elle durcit encore votre position par rapport au texte de votre Comité central.

Il est évident qu'une telle attitude ne peut se comprendre que par une volonté de rupture à notre égard, attitude que nous avons déjà constatée dans de très nombreuses villes. Nous la regrettons très vivement dans la mesure où il nous semblait qu'un accord était possible et que nous n'en étions pas loin le 1<sup>er</sup> décembre dernier.

Il est clair que vous portez publiquement devant les travailleurs la responsabilité de cette rupture et des conséquences qu'elle aura à travers le pays. Sachez cependant que nous continuerons dans l'avenir nos efforts inlassables pour une véritable unité socialiste des travailleurs.

Avec nos sentiments socialistes et révolutionnaires ;

pour le Bureau national,  
le Secrétaire national,  
Michel ROCARD,

le 20 janvier 1971